

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la Justice

**Arrêté du 14 mars 2018 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud Est**

NOR : JUSF1807619A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud Est,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

**Arrête :**

**Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud Est les personnes suivantes :

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) - Syndicat National des Psychologues (SNP)*

- Titulaires : Monsieur TISSIER-BEAUMONT Michel
- Suppléants : Monsieur CHOLLIER Patrice

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- Titulaires : Madame AUDUREAU Isabelle  
Madame DAO Katia  
Monsieur WEISS Lionel
- Suppléants : Madame PONNAU Véronique  
Monsieur LAVERNHE François  
Madame BRANDONE Johanna

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Monsieur FRITSCH Vincent  
Madame FALL N'DEYE Yacine  
Monsieur KACEM HADJI Nouredine  
Monsieur PERRIN Mathias
- Suppléants : Madame KINANE DAOUADJI Halima/Lily  
Madame BROHAN épouse SIRSI Violaine  
Monsieur MITTOU Christophe  
Madame DJABOUR Dalila

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- Titulaires : Madame CAPOU Martine  
Monsieur COUPARD Stéphane
- Suppléants : Monsieur CHRETIEN Jean-Eliot  
Monsieur ABDELAADIM Ouahid

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 14 mars 2018

**La directrice interrégionale de la PJJ Sud Est**

**Michèle GUIDI**

